



*Lundi 5 février, les élus communautaires se sont réunis en conseil.  
Retour sur quelques délibérations adoptées.*

### **1- Aux côtés du Secours Populaire**

Dans la nuit du 23 décembre 2023, l'association a été victime d'un cambriolage et de dégradations visant son entrepôt de stockage situé à Echirrolles. Ce dernier contenait de nombreuses marchandises qui devaient être distribuées à 30 000 bénéficiaires.

Le préjudice est estimé à 300 000 € et deux véhicules neufs ont également été dégradés.

Ces actes délictueux mettent l'association en grande difficulté et se répercutent sur les différentes antennes du territoire dont celles de Pontcharra et de Villard-Bonnot. Ces événements ont eu un écho national, et l'association a lancé un appel à témoins mais également un appel à la solidarité. Appel à solidarité auquel Le Grésivaudan va répondre via une subvention exceptionnelle de 20 000€ qui sera versée à la Fédération de l'Isère.

### **2- Logement : améliorer le parc privé sur l'ensemble du territoire**

Le projet de Programme Local de l'Habitat de la communauté de communes, prochainement arrêté, prévoit quinze actions pour répondre aux enjeux liés au logement et à l'hébergement, pour les six prochaines années. Parmi ces actions, l'amélioration du parc privé, avec un objectif de 3 020 logements accompagnés dans le cadre du dispositif opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) / opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH-RU). En parallèle, Le Grésivaudan via son Plan Climat Air Energie Territorial s'est engagé dans une rénovation massive des bâtiments publics et accompagne les particuliers dans la rénovation énergétique de leurs logements. Pour faciliter l'ensemble de ces opérations, les élus ont acté la mise en place de deux dispositifs d'OPAH. Ainsi Le Grésivaudan proposera des aides en matière de rénovation énergétique, de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne mais aussi pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. Via conventionnement avec les bailleurs, la collectivité entend proposer une offre de logements locatifs à loyers modérés. Il s'agit aussi de renforcer son action de renouvellement urbain, pour les communes d'Allevarde-les-Bains, Crolles, Pontcharra et Villard-Bonnot. L'engagement du Grésivaudan, qui s'étale sur une durée de 7 années se traduit par la mobilisation d'une équipe de suivi-animation externe, dont le coût est estimé à 500 000 € par an et le financement d'aides aux travaux auprès des particuliers, dont le coût est estimé à 16,2 millions d'euros TTC.

### **3- Le Grésivaudan adhère à la Foncière Environnementale de l'Isère**

---

Agenda, ordres du jour et délibérations sur [www.le-gresivaudan.fr/conseil](http://www.le-gresivaudan.fr/conseil)  
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16  
[presse@le-gresivaudan.fr](mailto:presse@le-gresivaudan.fr)

Dans le cadre de sa politique publique en matière d'environnement et de ses compétences, le Département de l'Isère souhaite jouer un rôle actif visant à concilier l'aménagement de son territoire avec la préservation de la biodiversité en agissant notamment sur la séquence Eviter/Réduire/Compenser (ERC). Dans ce contexte, le Département déploie un nouvel outil, la Foncière environnementale de l'Isère. Sa particularité consiste à ce que du foncier présentant des potentialités environnementales soit maîtrisé durablement par le Département (par acquisition ou convention) ou mis à disposition par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et communes, en amont des opérations d'aménagement pour y réaliser des mesures compensatoires environnementales pérennes et qualitatives, s'inscrivant dans une démarche territoriale de valorisation environnementale. Les élus ont donc acté la participation gratuite à la Foncière Environnementale de l'Isère. Le Grésivaudan pourra ainsi disposer d'un partenaire et d'un opérateur de compensation pour ses politiques d'aménagement du territoire, à ses propres fins pour ses projets ou pour des partenaires tiers menant des projets soutenus par l'intercommunalité.

---

Agenda, ordres du jour et délibérations sur [www.le-gresivaudan.fr/conseil](http://www.le-gresivaudan.fr/conseil)  
**Suivez le conseil communautaire** en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16  
[presse@le-gresivaudan.fr](mailto:presse@le-gresivaudan.fr)